

Loi Bachelot : les syndicats médicaux entre soutien critique et franche opposition
Article paru le : Vendredi 15 Mai 2009 dans EGORA.FR

A.C.

Au lendemain des manifestations hospitalières contre la loi Bachelot, le Centre national des professions de santé (Cnps) – qui dépend de la Confédération nationale des syndicats médicaux (Csmf), fervente opposante du projet de loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (Hpst) – indique que les libéraux de santé affiliés « *ont très massivement participé* » à la grève « à la japonaise » organisée par ce syndicat, contre un projet de loi « *qui menace l'avenir des soins de ville et conduit inéluctablement vers un rationnement des soins.* »

Poursuivant sa mobilisation, cette fois auprès des patients, le Cnps les invite à signer une pétition nationale intitulée « *Contre une santé au rabais.* » Ce texte, qui sera envoyé au président de la République, doit permettre « de relayer les inquiétudes des patients » face à un projet de loi qui prévoit « *une réorganisation des soins de proximité basée sur une carte sanitaire, qui aboutira à la perte de la liberté de choisir les professionnels libéraux auxquels les patients confient leur santé.* »

Fer de lance des professionnels qui soutiennent la loi Bachelot, MG France se dit « *préoccupé par le retard pris dans le calendrier d'adoption* » du texte par le Sénat. Le syndicat rappelle aussi qu'il est « *essentiel que la définition des niveaux de recours et du rôle du médecin généraliste, ainsi que celle des équipes de soins ambulatoires, demeurent dans le texte de loi* » et s'engage, au nom des généralistes, des chirurgiens, des obstétriciens et des anesthésistes affiliés, « *à répondre à toute demande de soins, exprimée notamment par la régulation téléphonique et la répartition territoriale.* »

Egalement favorable au projet de loi Hpst, le syndicat national des enseignants de médecine générale de France (Snemg) renouvelle son « soutien critique » mais insiste pour « *qu'une filière de médecine générale existe enfin concrètement dans toutes les facultés de médecine* », ce qui nécessite bien sûr d'y dédier des postes, ainsi que plus de moyens d'organisation et de financement, pour que cesse « *l'étranglement permanent de la formation des futurs généralistes.* » Les responsables du Snemg concluent leur communiqué par un appel au vote et à l'application de la loi Hpst.